

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 22 juillet 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absente :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Avis de motion – Règlement numéro SQ 03-2012-03 modifiant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
 - 6.2 Nomination d'un Maire suppléant
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lot B-697, 200, chemin d'Estérel – Transformation d'un abri d'auto attaché en garage
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun

- 10 Correspondance
- 10.1 MRC des Pays-d'en-Haut - Certificat de conformité, règlements numéros 2016-643 et 2016-644 modifiant les règlements de zonage et de lotissement
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2016-07-086 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-087 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 juin 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-088 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 22 juillet 2016 au montant de 595 188.13 \$ dont :

- 530 943.76 \$ sont des comptes payés;
- 64 244.37 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro SQ 03-2012-03 modifiant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel.

2016-07-089

6.2 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2015-12-153 afin de nommer Monsieur Roger Martel à titre de Maire suppléant et que son mandat prenait fin le 17 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Roger Martel à titre de Maire suppléant et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2016-07-090

7.1 **P.I.I.A. – LOT B-697, 200, CHEMIN D'ESTÉREL – TRANSFORMATION D'UN ABRI D'AUTO ATTACHÉ EN GARAGE**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la transformation d'un abri d'auto attaché en garage;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- un plan d'implantation;
- un plan d'architecture;
- des échantillons, photographies et dépliants;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU-16-0703, recommande l'étude du dossier par le directeur du Service de l'urbanisme et le président du CCU afin que ceux-ci émettent leur recommandation au Conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation d'un abri d'auto attaché en garage, tel que présenté par le requérant, à la condition qu'une dérogation mineure soit accordée au requérant par résolution du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

10. **CORRESPONDANCE**

- 10.1 MRC des Pays-d'en-Haut – Certificat de conformité, règlements numéros 2016-643 et 2016-644 modifiant les règlements de zonage et de lotissement

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-07-091

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 08, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

